

## Politique d'engagement

Dans cette note relative à sa politique d'engagement, La Financière Responsable (LFR) définit les champs d'application de son engagement, les conditions, mais aussi la méthode mise en œuvre l'amenant à intervenir auprès d'une société pour l'inciter à améliorer ses pratiques dans le domaine de sa Responsabilité Sociétale<sup>1</sup> de l'Entreprise - RSE.

En premier lieu, il faut rappeler que l'intervention de LFR, société de gestion de portefeuille, se fait toujours **pour le compte des investisseurs** qui lui ont confié des actifs notamment au travers d'investissement au sein d'OPCVM. L'engagement principal de LFR est de mettre en œuvre ses moyens pour livrer à ses investisseurs une bonne performance financière sur la période recommandée de placement (cinq ans pour les investissements en actions utilisant la Gestion Intégrale IVA®). A la faveur de pratiques et de résultats établis, LFR s'engage à construire cette performance financière en sélectionnant des entreprises qui montrent, à côté de leurs qualités financières, un respect des différentes parties prenantes.

La politique d'engagement de LFR s'exerce envers **l'entreprise**, et notre position ne sera définie qu'après avoir effectué un important travail permettant de mieux comprendre son activité. Cela passe par la compréhension de ses contraintes et de son positionnement stratégique guidant ses efforts pour assurer et pérenniser sa croissance. Bien évidemment, ce travail de prise de connaissance doit être complété par un dialogue permettant de vérifier, et donc de confirmer ou d'infirmer, notre analyse. Cette démarche est menée dans un esprit d'ouverture qui laisse une large place au questionnement. En effet, chez La Financière Responsable, nous croyons à la valeur de la question, qui laisse au chef d'entreprise le soin de mener la réflexion qui convient, et de définir, ou non, les solutions appropriées. Notre politique d'engagement n'a pas pour objet d'imposer des solutions toutes faites, de natures souvent idéologiques et peu concrètes, ou de condamner sans légitimité. Elle ne consiste qu'à signaler, par un questionnement, un problème et d'attendre, suivant un délai adapté, la réponse qui sera apportée par l'entreprise. Ce n'est que si le dialogue a été explicitement ou implicitement refusé, ou que les réponses nous paraissent volontairement inopérantes ou dilatoires, que nous sommes amenés à pratiquer l'exclusion du dossier (différente de l'exclusion préalable).

En dernier lieu, l'engagement de LFR réside dans la **mesure**. En relevant les pratiques extra-financières de plus de 220 entreprises, l'Empreinte Ecosociale® nous permet d'apprécier autrement la création de valeur. Cette base de données, comprenant plus de 170 indicateurs extra-financiers dans notre campagne 2021, nous amène à évaluer le degré d'intégration des parties prenantes au sein des activités des entreprises, et une grande partie des nouveaux indicateurs liés à la nouvelle réglementation SFDR. Cet outil permet à LFR de s'appuyer sur des faits et non d'établir un positionnement idéologique. Enfin, l'envoi annuel de ce questionnaire renforce l'idée, au sein des entreprises, que le reporting RSE est un élément essentiel à la compréhension globale d'une entreprise, et par conséquent, à la sélection de qualité.

### Notre politique de vote

Nous sommes ici sollicités pour exprimer notre opinion sur une résolution proposée au vote de l'ensemble des actionnaires, dont nous faisons partie. Notre devoir est de faire notre possible pour prendre les différentes dispositions nécessaires afin de nous exprimer en votant dans le sens de ce qui nous paraît le mieux pour nos investisseurs, dans le respect des différentes parties prenantes. La politique de vote détaillée dans la note particulière relative à ce sujet décrit avec précision la méthode employée (cf. site internet La Financière Responsable - <http://www.la-financiere-responsable.fr/wp-content/uploads/Politique-de-vote.pdf>). L'ensemble des dispositions qui y sont mentionnées nous paraissent en cohérence avec les principes repris ci-dessus.

### La fiche valeur

En souscrivant chez LFR, nos investisseurs font le choix d'une gestion de convictions. Naturellement, nous rendons compte de nos choix. A l'issue de chaque Comité d'Investissement, et à la demande des investisseurs, LFR met à disposition une « fiche valeur » de chaque entreprise analysée. A travers un format recto-verso, la

---

<sup>1</sup> Au sens de la responsabilité de l'entreprise citoyenne

fiche valeur résume l'opinion que LFR s'est forgée sur l'entreprise et restitue l'analyse des trois piliers – stratégie, extra-financier et financier – propres à la Gestion intégrale IVA<sup>2</sup>.

### Nos exclusions préalables

Dans le cadre de son analyse, LFR s'engage à utiliser les moyens à sa disposition pour exclure toute entreprise:

- (E) Ayant des impacts directs et indirects sur l'environnement non compatibles avec les enjeux de développement durable ;
- (S) Faisant l'objet de controverses et infractions avérées en matière sociale ou Droits de l'Homme ;
- (S) Ayant pratiqué des licenciements sans accompagnement au cours des trois dernières années ;
- (G) Ayant un lien direct ou indirect avec des activités liées aux bombes à sous munitions et mines antipersonnel ;
- (G) Refusant de fournir ou communiquer les informations extra-financières et/ou financières.

Lorsqu'un motif d'exclusion est identifié, le gérant-analyste documente ce dernier et qualifie le degré d'exclusion selon 3 niveaux de gravité :

**Niveau 1** : Exclusion franche. Les raisons, les faits ou les allégations ayant conduit à l'exclusion sont clairs, établis voire indiscutables. Le motif d'exclusion est objectivement évident et établi ;

**Niveau 2** : Exclusion sérieuse. Les faits ou les allégations relevés sont probables, ils peuvent ne pas faire l'objet d'un jugement ou d'une procédure. Le degré de controverse est élevé. L'entreprise est exclue ;

**Niveau 3** : Quarantaine. Les faits, controverses ou allégations sont incertains voire anciens.

Une société exclue avec un niveau 3 Quarantaine peut redevenir éligible après une analyse ESG IVA pour lever les controverses et apprécier le risque encouru. Sur une conclusion positive, l'entreprise peut rejoindre l'univers d'investissement éligible de LFR.

Les critères d'exclusion de LFR font l'objet d'une veille permanente de la part de l'équipe de gestion de LFR. La liste d'entreprises exclues est documentée et fait l'objet d'une mise à jour mensuelle.

### Le dialogue avec l'entreprise dans l'analyse

Lorsque nous analysons une entreprise susceptible d'entrer dans nos portefeuilles, nous nous employons à comprendre précisément les enjeux auxquels elle fait face. Quand cela est nécessaire, l'analyste-gérant (via un échange de mail, un entretien physique ou téléphonique) établit un dialogue avec l'entreprise pouvant porter sur des sujets stratégiques, extra-financiers ou financiers. Ces échanges et questionnements permettent à LFR de se forger une opinion solide et étayée sur la capacité de l'entreprise à assurer, de façon durable, le développement de son activité à moyen-long terme.

### La lettre d'engagement

La lettre d'engagement est un courrier rédigé par LFR, envoyé aux entreprises. Lorsque nous identifions ce qui nous semble être un champ d'amélioration possible du reporting RSE, ou un point de communication pertinent à développer, nous adressons cette réflexion directement au management de l'entreprise concernée. Formaliser cette demande par courrier nous permet « d'engager » l'entreprise et incite la direction à se positionner sur ce que nous avons signalé. Ce courrier a pour but d'accompagner l'entreprise dans sa réflexion sur sa Responsabilité Sociétale. Nous croyons que la compréhension par l'entreprise de ses enjeux sociétaux est un élément clef pour la création de valeur.

### La mise « sous surveillance » pour action

Le suivi des entreprises de nos portefeuilles est assuré par une veille d'actualité. Lors de la survenance d'un évènement ou d'une information susceptible de remettre en cause notre conviction sur une entreprise en portefeuille, l'analyste gérant en charge du suivi de la société peut, avec l'accord du responsable de gestion,

---

<sup>2</sup> Pour plus d'informations sur la méthode d'analyse, voir : <http://www.la-financiere-responsable.fr/gestion-integrale-iva-quelques-explications/#>

placer la valeur « sous surveillance ». Ce statut fera par la suite l'objet d'une ratification par le Comité d'Investissement mensuel suivant. Le délai de mise sous surveillance permet à l'analyste gérant d'entrer en contact avec l'entreprise pour obtenir des informations et confirmer ou infirmer la typologie extra-financière de la société. Ce délai ne peut excéder six mois, sa prorogation ou sa levée devant faire l'objet d'une décision du Comité d'Investissement. Pendant cette période, les gérants ne sont pas autorisés à augmenter la position en portefeuille ; ils ne peuvent que la maintenir ou la réduire.

### L'exclusion d'un dossier du portefeuille

Toute information susceptible de remettre en cause notre conviction sur une entreprise peut aboutir à son exclusion de nos portefeuilles, sans même passer par le statut « sous surveillance ».

Si la mise sous surveillance d'une entreprise est suivie de la dégradation de sa typologie extra-financière nécessitant son exclusion (statuts ISR « non concernée », « dilettante » ou « communicante »), la période maximale de présence de la valeur dans le fonds, avant désinvestissement total, ne peut excéder trois mois sauf décision contraire du Comité d'Investissement.

### Le Tableau d'Engagement

Notre Tableau d'Engagement recense les différentes actions entreprises à ce titre : les contacts, l'interlocuteur, le thème du dialogue ainsi que les moyens employés pour échanger avec les entreprises, qu'elles fassent partie de nos portefeuilles ou non. Il permet à LFR d'établir une traçabilité des actions menées auprès des sociétés. Au-delà de la traçabilité, cet outil permet d'établir un suivi du dialogue proposé aux entreprises. L'accompagnement des entreprises se fait dans la continuité. Chez LFR, nous croyons à la valeur de l'engagement dans le temps, révélateur d'un partenariat dans l'amélioration.

### L'Empreinte Ecosociale®

L'envoi du questionnaire de l'Empreinte Ecosociale® est un moment important du dialogue car il permet à LFR de sensibiliser les entreprises aux enjeux ESG auxquelles elles sont confrontées et d'enrichir leur communication extra-financière. L'Empreinte Ecosociale® est le fondement de l'analyse ISR de LFR. La mesure qui émane des indicateurs ESG relevés permet d'apprécier les performances sociales, environnementales et de gouvernance des entreprises de nos portefeuilles ainsi que de celles du CAC 40, de l'Euro Stoxx 50, du Stoxx Europe 50 et d'autres valeurs (73 autres entreprises cotées en Europe fin 2020).

Tous ces éléments décrivent l'engagement de La Financière Responsable. Il est à l'image de sa posture d'entrepreneur. Notre but n'est pas de condamner le chef d'entreprise, mais de l'accompagner dans la compréhension des éléments qui composent la Responsabilité Sociétale de son Entreprise. Libre à lui de prendre les décisions qu'il convient pour ses propres activités. Nous progressons avec lui dans ce sens car nous sommes persuadés que ce travail accroît la création de valeur de l'entreprise, au bénéfice de l'ensemble de ses parties prenantes et de nos investisseurs.

Mis à jour le 07/09/2021